



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT tenue le lundi, 9 juillet 2018 à 16 h 30, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents la conseillère et conseillers **PIERRE DISTILIO, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE, RÉAL BRUNELLE** et **MARC-EDOUARD LAROSE**.

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur **LOUIS VILLENEUVE**.

Madame la conseillère **CLAIRE MAILHOT** était absente de son siège.

Monsieur **ÉRIC SÉVIGNY**, directeur général et M^e **CATHERINE NADEAU**, greffière, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|-------------|---|
| | 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR |
| 2018-09-559 | 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 9 juillet 2018 |
| N.M. | 2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS |
| | 3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL |
| | 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL |
| | 5. RÉGLEMENTS |
| | 6. AFFAIRES COURANTES |
| | 6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE |
| 2018-09-560 | 6.1.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 9 635 000\$ qui sera réalisé le 24 juillet 2018 |

- 2018-09-561
- 6.1.2 Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 9 635 000\$ à la suite d'une demande de soumissions publiques
 - 6.2 TRAVAUX PUBLICS
 - 6.3 SERVICES TECHNIQUES
 - 6.4 LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.6 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 6.7 URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
 - 6.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 6.9 DIRECTION GÉNÉRALE
 - 6.10 RESSOURCES HUMAINES
 - 7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE**
 - 8. **AFFAIRES NOUVELLES**
- N.M.
- 9. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2018-07-562
- 10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2018-07-559

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET
2018**

IL EST PROPOSÉ MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 9 juillet 2018, tel que soumis.

ADOPTÉE

N.M.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne se prévaut de la première période de questions et fait une intervention sur le sujet suivant :

- Demande d'explications sur le montant d'emprunt de 9 635 000\$ et si ce montant était déjà prévu au budget.

2018-07-560

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 9 635 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 24 JUILLET 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Bromont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 9 635 000 \$ qui sera réalisé le 24 juillet 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
868-2003	38 300 \$
909-2005	88 200 \$
939-2007	1 183 600 \$
948-2008	846 900 \$
981-2011	91 000 \$
985-2011	160 000 \$
993-2012	320 500 \$
1002-2013	1 246 500 \$
1003-2013	800 000 \$
981-2011	60 000 \$
1030-2016	450 000 \$
1030-2016	1 200 000 \$
1030-2016	400 000 \$
1050-2017	2 000 000 \$
1051-2017	500 000 \$
1051-2017	250 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 909-2005, 939-2007, 948-2008, 985-2011, 993-2012, 1002-2013, 1003-2013, 981-2011, 1030-2016, 1050-2017 et 1051-2017, la Ville de Bromont souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 24 juillet 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 24 janvier et le 24 juillet de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 07731
82 BOUL. DE BROMONT BUR. 103
BROMONT, QC
J2L 2K3

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Bromont, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 909-2005, 939-2007, 948-2008, 985-2011, 993-2012, 1002-2013, 1003-2013, 981-2011, 1030-2016, 1050-2017 et 1051-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 juillet 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2018-07-561

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU
MONTANT DE 9 635 000 \$ À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE
SOUMISSIONS PUBLIQUES**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 868-2003, 909-2005, 939-2007, 948-2008, 981-2011, 985-2011, 993-2012, 1002-2013, 1003-2013, 1030-2016, 1050-2017 et 1051-2017, la Ville de Bromont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 24 juillet 2018, au montant de 9 635 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

706 000 \$	2,15000 %	2019
728 000 \$	2,40000 %	2020
751 000 \$	2,60000 %	2021
775 000 \$	2,70000 %	2022
6 675 000 \$	2,80000 %	2023

Prix : 98,65281 Coût réel : 3,09757 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

706 000 \$	2,25000 %	2019
728 000 \$	2,40000 %	2020
751 000 \$	2,50000 %	2021
775 000 \$	2,65000 %	2022
6 675 000 \$	2,80000 %	2023

Prix : 98,54860 Coût réel : 3,11663 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

706 000 \$	2,10000 %	2019
728 000 \$	2,35000 %	2020
751 000 \$	2,55000 %	2021
775 000 \$	2,65000 %	2022
6 675 000 \$	2,80000 %	2023

Prix : 98,49600 Coût réel : 3,12838 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

706 000 \$	2,20000 %	2019
728 000 \$	2,35000 %	2020
751 000 \$	2,45000 %	2021
775 000 \$	2,70000 %	2022
6 675 000 \$	2,75000 %	2023

Prix : 98,28600 Coût réel : 3,14147 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE l'émission d'obligations au montant de 9 635 000 \$ de la Ville de Bromont soit adjugée à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

N.M.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la deuxième période de questions.

2018-07-562

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 16h45.

ADOPTÉE

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions
contenues dans ce procès-verbal.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le
6 août 2018

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE